

Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 18 avril 2018 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . Mme Marie Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente de Questembert Communauté
- . M. Bruno Le Borgne, Président de la C.C. Arc Sud Bretagne
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléant de M. Le Borgne)
- . Mme Odile Monnet, représentante le président Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Anthony Boisard, Directeur de CAP avenir
- . Mme Béatrice Dupont, représentante Eau et Rivières de Bretagne
- . M. Philippe Le Dressay, représentant la Chambre d'Agriculture du Morbihan
- . M. Jean-François Méaude, Président du CDOS 56
- . Mme Michèle Pierson, représentante du Pôle E2S Pays de Vannes

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan
- . M. Maxime Picard, Conseiller régional

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Techniciens

Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Anita Le Bourhis, Chargée de mission communication/emploi
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes
- . Mme Laura-Mars Henichart, Chargée de mission contractualisation du Pays de Vannes

Excusés

- . Mme Sabrina Louis, Instructrice Conseil Régional
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement

Introduction

Il s'agit du 19^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

1. Candidature contrat de ruralité : temps d'échange

2. Examen des projets en demande de subvention :

Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :

Programme Leader - Investissement

• 9h45 – SCOP Echopaille : « Atelier de préfabrication de murs isolés en bottes de paille » - Fiche Action 1 « Les métiers de demain »

Crédits Régionaux - Fonctionnement et Investissement

• 10h10 – Commune de Theix Noyal : Création d'un pôle culturel Tiers Lieu – FA 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »

• 10h30 – Commune de Meucon : Cœur de Bourg – FA 2.4 « Accompagner la rénovation urbaine »

• 10h50 – Commune de Monterblanc Construction d'une école primaire - Axe services collectifs essentiels

• 11h15 – Commune d'Ambon : Création d'une liaison douce – FA 3.2 « Agir pour une mobilité durable »

• 11h40 – Association UCK-NEF : Rénovation du complexe sportif – FA 2.5 « Accompagner la structuration de l'offre sportive »

• 12h00 – Commune de Muzillac : Rénovation du centre culturel Le Vieux Couvent – FA 4.2 « Attractivité et multipolarisation »

Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent les membres du CUP dont la réunion se déroule dans les locaux de Questembert Communauté.

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux et du Programme européen Leader du Contrat de partenariat 2014-2020.

Le CUP du 18 avril 2018 est composé de 11 membres (6 représentants élus dont 5 votants car le titulaire et le suppléant sont présents et 6 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 11 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

Double Quorum : Atteint

(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'étant obligatoire que lors de la présentation de projets européens).

1 - Candidature contrat de ruralité : temps d'échange

Un point d'information est réalisé sur la préparation d'une candidature portée par le GIP Pays de Vannes au dispositif contrat de ruralité.

Les membres s'accordent sur :

- L'intérêt d'avoir des dispositifs pour le territoire rural
- Les difficultés pour les communes 1^{ère} couronne de l'unité urbaine : St Avé-Séné-Plescop souvent écartées des dispositifs mais non bénéficiaires des outils financiers des contrats ville.
- La nécessité d'être équitable sur cette candidature et de remettre à plat les dispositifs financiers existants du territoire, les bénéficiaires majoritaires et les communes « zone blanche » qui n'ont pour l'instant pas bénéficié des dispositifs.
- L'intérêt d'une thématique « amélioration de l'environnement » sur cette candidature pour notamment permettre aux collectivités de réfléchir à des thèmes comme la gestion des eaux pluviales, la qualité de l'eau avec des opérations de soutien sur l'accompagnement au diagnostic, travaux d'aménagements, bassins de rétention nécessaires...

2 - Examen des projets en demandes de subvention :

. Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

. Association SCOP Echopaille - « Atelier de préfabrication de murs isolés en bottes de paille »

Projet présenté au titre des Crédits européens Leader

Audition du porteur de projet : intervention de Sébastien Chameroy, cogérant de la SCOP et Camille Poulain, associée à la SCOP

Questions des membres au porteur de projet :

- L'origine géographique des fournisseurs paille ?
- L'origine du bois utilisé ?
- Que représente la quantité de paille utilisée ?

- Quels sont les autres financeurs publics attendus pour ce projet ?
- Pouvez-vous indiquer votre chiffre d'affaires ?

Réponse du porteur de projet :

- Deux filières principales : un agriculteur local de Larré et Elven et une entreprise spécialisée dans le 49. Il est envisagé également que la SCOP négocie avec l'entreprise la mise à disposition d'une machine pour se fournir localement en bottes de paille. La plus grosse période pour récolter étant le mois d'août.
- Entreprise Piffeteau en Vendée avec du Douglas certifié non traité provenant du massif central.
- Environ 3000 bottes de 15 kg soit 45 tonnes qui représentent environ 10 hectares de pailles. Principalement de la paille de Blé.
- Demande de l'Etat au titre de la CARSAT et ADEME et demande régionale au titre du Pass TPE et appel à projets bâtiments performants en cours d'instruction.
- Un chiffre d'affaires en progression de 800 000 € en 2017 et prévisionnel de 860 000 € en 2018.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicitées par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée (Fiche-action 1 « Nos métiers de demain »).

Concernant les co-financements régionaux indiqués dans le plan de financement, il est précisé par la Région que :

- Une aide de 19 616 € au titre de la politique régionale de transition énergétique – Appel à projets « bâtiments performants » sera proposée à la commission permanente du 4 juin 2018, ciblée sur les dépenses de construction de l'atelier (et non sur les investissements matériels, dépenses sollicitant l'aide FEADER).
- Une demande d'aide est en cours de constitution, avec l'accompagnement de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan. A ce stade, il ne peut donc être confirmé l'accord ni le montant d'une éventuelle subvention, au titre de la politique de développement économique de la Région.

Les membres soulignent la qualité du projet; son caractère innovant et durable.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation

- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres s'accordent à dire à l'unanimité que le projet est particulièrement innovant et répond aux trois définitions de la grille d'analyse, la cible innovation est atteinte pour ce projet:

- Innovation partenariale (modèle coopérative d'activité souligné), innovation méthodologique (process de mur préfabriqué isolés en bottes de paille : les seuls en Bretagne), innovation thématique (une activité économique impactant l'échelle du Pays de Vannes).

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre au moins 6 cibles de la grille développement durable

- Accès à tous, bien être, préservation des ressources, consommation d'énergie préservée, projet source de valeur économique et projet efficient.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 50 000 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

. « Création d'un pôle culturel Tiers Lieu » - Commune de Theix Noyal

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Yves Questel, Maire de Theix Noyal et M. Fabrice Salaun, DGS

Questions des membres au porteur de projet :

- Rappel de la localisation exact du projet.
- Y' a-t-il eu des études à l'échelle de l'intercommunalité pour savoir s'il y avait des besoins pour ce type d'équipement ?
- Pouvez-vous nous parler du projet éducatif culturel et social ?
- Encouragerez-vous la langue bretonne ?
- Pouvez-vous nous en dire plus sur le concept de Tiers Lieu ?

Réponse du porteur de projet :

- Le projet se situera sur la partie gauche de l'ancien stade de foot en cœur de bourg et il est rappelé que la commune dispose de 5 terrains de foot et 1 terrain stabilisé par ailleurs.
- Le projet a largement évolué depuis ses débuts pour ne pas être sur un équipement culturel surdimensionné. Avec un auditorium de 200 places, Il répond déjà à une demande locale et ne viendra pas faire concurrence à l'offre intercommunale.
- Notre projet éducatif culturel et social est centré sur la jeunesse. Le souhait est aussi d'accueillir des jeunes ménages pour de l'accession à la propriété.
- Nous sommes attentifs à la culture bretonne, une signalétique en breton sera prévue. La commune reste attentive et précise qu'elle a conservé tous les noms bretons des parcelles sur sa commune.
- Notre équipement se veut ouvert à tous, le concept de Tiers lieu se traduit par la présence d'une cafétéria pour favoriser les rencontres, des propositions de plages d'ouvertures décalées, le développement d'outils numériques pour favoriser les espaces d'appropriation et de création. Il est prévu l'embauche de 2,5 ETP supplémentaires.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil ».

Elle propose de s'accorder sur des critères de sélection pour définir les lieux intergénérationnels éligibles au contrat de partenariat :

- Une libre appropriation du lieu par le public avec des espaces ouverts sans vocation particulière
- Des propositions d'ateliers avec la notion d'être acteur du lieu, de faire
- Principe de modularité
- Principe de pluralité des activités et vocations proposées
- Dimension sociale importante avec notamment des ETP dédiés, des plages d'ouvertures étudiées...

Les membres saluent l'initiative de la commune et s'accordent sur la position stratégique de Theix Noyal entre l'Ouest et l'Est du territoire.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible relative à la préservation des ressources n'est pas atteinte).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 200 000 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 4,49 %.

. Commune de Meucon - « Cœur de Bourg »

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Pierrick Messager, Maire de Meucon

Questions des membres au porteur de projet :

- Est-ce qu'une réflexion sur la zone à 30 est prévue et comment est réfléchie la cohabitation voitures/vélos ?
- Comment seront conciliés les parkings et espaces de rencontres ?
- Est-ce que par exemple cet aménagement permettrait d'accueillir un marché ?
- On constate des aménagements peu végétalisés, avez-vous l'intention de développer cet aspect, favoriser des essences locales et limiter l'imperméabilisation des sols ?

Réponse du porteur de projet :

- Le cœur de bourg sera effectivement en zone 30 et nous comptons sur la réduction de la vitesse pour que les cyclistes et piétons se sentent en sécurité.
- Il restera devant la mairie des espaces pouvant permettre des rencontres, un lieu ouvert avec pourquoi pas la possibilité d'accueillir un marché.
- Sur l'aménagement enrobé, il convient de trouver un équilibre entre la nécessité d'être vertueux et les coûts de fonctionnement, nous restons ouverts à toutes conditions éventuelles.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 2.5 « Accompagner la rénovation urbaine ».

Les membres s'accordent sur :

- Le coût qui paraît peu important au regard des aménagements prévus, qui sera donc à confirmer.
- La nécessité de prioriser les cibles qualitatives sur ce type de projet qui doit être attentif à la perméabilité des surfaces pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales, assurer l'aménagement des cheminements doux sécurisés et un développement du cœur de bourg qui paraît prioritaire.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible relative au développement du lien social, en assurant la participation de la population, n'est pas atteinte).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 150 000 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 21,40%.

. « Construction d'une école primaire » - Commune de Monterblanc

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Gerard Guilleron, Maire de Monterblanc et M. Luc Cantelaube, adjoint en charge de l'urbanisme.

Questions des membres au porteur de projet :

- Y a-t-il plus d'éléments sur le cabinet retenu, le choix des matériaux ?
- Quelles sont les perspectives de mise en place d'une chaudière bois, y a-t-il des potentiels sur Monterblanc ?
- Comment se passera l'organisation de l'école pendant la construction ?
- Y' a-t-il une signalétique bretonne de prévu et est-ce qu'il y a des réflexions autour d'une classe Bilingue ?
- Un 1% artistique serait-il prévu ?

Réponse du porteur de projet :

- Un cabinet de Rennes a été retenu. Il y a des ateliers participatifs avec les enfants, les enseignants et les différents acteurs du lieu notamment sur le choix des matériaux pour que ce projet soit aussi un choix de la population. L'inertie du bâtiment a été travaillée avec des choix de matériaux isolants, le niveau de performance énergétique prévu est la norme RT 2012 moins 30% (chauffage, isolation sol, chaudière gaz approvisionnée en bio méthane, peintures, revêtements de sols sains, bardage extérieur bois...).

- L'installation d'une chaudière-bois ne serait pas adapté au vu de l'éloignement des différents bâtiments qui entraînerait des coûts importants pour le réseau de chaleur. La Région précise que les investissements liés aux chaudières bois et réseaux de chaleur peuvent être accompagnés jusqu'à 65% dans le cadre du Plan Bois-Energie (ADEME, Région et FEDER en particulier).

Il y a en revanche des potentiels en bio méthane sur la commune et plus globalement une réflexion est en cours à l'échelle de GMVA.

- La construction se fait sur site et il y aura un phasage pour permettre une bonne cohabitation entre l'école et les travaux.

- Il y aura une signalétique bilingue de prévu. La classe n'est pas d'actualité pour l'instant.

- Il y aura certainement l'intervention d'un artiste pour valoriser ce projet mais ce n'est pas encore abouti.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur l'axe services collectifs essentiels.

Les membres s'accordent sur la démarche intéressante de la municipalité en associant les usagers de façon importante à la conception du projet.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 8 cibles atteintes sur 8, dans la mesure où la dimension artistique et la signalétique bilingue seraient confirmées).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 230 000 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 9,77 %.

. « Création d'une liaison douce » - Commune de Ambon

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Bernard Audran, Maire de Ambon et le responsable de services techniques de la commune.

Questions des membres au porteur de projet :

- Le choix d'un revêtement en enrobé est questionné ? Un revêtement plus naturel et perméable aurait-il pu être prévu ?

- Est-ce que le tracé serait inscrit dans le futur schéma du plan mobilité rurale ?

Réponse du porteur de projet :

- Nous répondons à une demande des usagers notamment des personnes à mobilité réduite, du club de roller de Damgan, des cyclistes sportifs et à la nécessité d'équilibrer nos coûts d'entretien.

- Le plan mobilité rurale n'est pas achevé mais le tracé reliant le GR côtier et la future vélo route reliant Saint-Armel à Arzal est structurant. La volonté d'Arc Sud Bretagne est de développer l'offre cyclable car le territoire est en retard alors que la demande est grandissante.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 3.2 « agir pour une mobilité durable ».

Mme Anne Gallo rappelle que le soutien à l'aménagement de pistes cyclables, tel qu'il a été prévu dans la révision du contrat de partenariat pour la période 2018-2020, a été conditionné à l'intérêt intercommunal du projet et à une approche structurée répondant aux objectifs de mobilité quotidienne

et de développement touristique. Elle relève l'intérêt touristique du projet mais, s'agissant d'une liaison très locale, elle demande que ce tracé puisse être identifié dans le futur schéma du plan de mobilité rurale.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – la cible relative à la dimension artistique et culturelle et celle sur la préservation des ressources naturelles ne sont pas atteintes).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 62 000 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 10,05 %.

« Réhabilitation du complexe sportif » – Association UCK-NEF

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Alain Vernet, Président de l'UCK-NEF et M. Bernard Leloup, bénévole anciennement dans la construction

Questions des membres au porteur de projet :

- Quel est votre action sur le quartier de Ménimur ?
- Y a-t-il une démarche pour le développement du handisport ?
- Concernant vos travaux énergétiques, y a-t-il un Diagnostic de Performance Energétique ?

Réponse du porteur de projet :

- Nous travaillons avec les maisons de quartiers et les centres sociaux de Ménimur et aussi de Kercado.
- Il y a une fréquentation importante du lieu par les personnes handicapées et aussi des parents qui accompagnent. Le problème n'étant pas la place mais l'accueil, des investissements spécifiques à cet effet ont été prévus dans les travaux.
- Nous avons essayé de faire des efforts sur le double vitrage, le plancher sur dallage pour renforcer l'isolation. Un point doit être fait fin avril avec le cabinet. Il a fallu gérer les urgences, des travaux plus ambitieux seraient trop coûteux mais il y a déjà quatre degrés gagnés avec l'isolation et les vitrages changés.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 2.5 « Accompagner la structuration de l'offre sportive ».

Les membres s'accordent sur :

- L'intérêt de l'équipement pour la ville de Vannes et sa demande.
- Le travail réalisé sur l'offre aux personnes à mobilité réduite.

Mme Anne Gallo demande que l'aide soit conditionnée à la fourniture du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de l'équipement. En effet, le soutien à toute réhabilitation d'équipement dans le cadre du contrat de partenariat est conditionné à une amélioration de la performance énergétique de l'équipement (qui devrait être issu d'un programme de travaux établi à partir d'une étude thermique).

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – les cibles relatives à la transition écologique et énergétique ne sont pas atteintes en l'état).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 26 690 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 10 %.

« Rénovation du centre culturel Le Vieux Couvent » - commune de Muzillac

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Jo Brohan, Maire de Muzillac, Mme Fabienne Vassort, adjointe à la culture, Mme Véronique Le Pehun, DGS.

Questions des membres au porteur de projet :

- C'est un équipement en plein centre bourg, s'intègre-t-il à une démarche plus globale de revitalisation ?
- Qu'y a-t-il dans la ligne de dépenses honoraires divers et maîtrise d'œuvre ?
- Pouvez-vous nous détailler comment les usagers ont été associés à la démarche ?
- Est-ce que la salle est à la disposition des associations gratuitement ? Quelles conditions d'accès pour les associations non muzillacaises de l'intercommunalité ?
- Est-il envisagé d'utiliser des éco matériaux dans la construction ?

Réponse du porteur de projet :

- Ce projet s'intègre effectivement à une démarche plus globale avec notamment en projet la création d'une voie transversale entre la rue commerçante reliant la place du vieux couvent.
- Il y a toutes les études sur cette ligne de dépenses.
- 15 personnes ont été associées mensuellement en concertation avec un état des lieux de l'existant et des visites d'expériences.
- Les salles de l'équipement sont à la disposition gratuite des associations de Muzillac. Une réflexion doit être menée sur les nouvelles conditions de mise à disposition, avec une attention à porter aux demandes extra-communales. Pour la salle de spectacle, nous privilégions un travail sur résidence avec une présentation publique pour l'utilisation de la salle.
- La gestion durable des fluides et l'utilisation d'éco matériaux seront privilégiés.

Débat et sélection

Mme Catherine PANHELLEUX rappelle le plan de financement du projet sur l'axe rééquilibrage territorial.

Les membres s'accordent sur :

- L'intérêt de l'équipement pour le territoire d'Arc Sud Bretagne et plus globalement à l'échelle du Pays de vannes.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 8 cibles atteintes sur 8).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 250 000 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 11,80%.

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Atelier de préfabrication de murs isolés en bottes de paille » - SCOP Echopaille	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 1</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations »</p> <p><u>Fiche action Leader N°1</u> : « Nos métiers de demain »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds européen Leader</p> <p>9 cibles atteintes.</p> <p>10 voix pour 6 privés/4 publics.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER, ne prend pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds FEADER-LEADER</u> Subvention : 50 000 € Dépenses éligibles : 163 730 € Soit 30.54%</p>
« Création d'un pôle culturel Tiers Lieu » - Commune de Theix Noyalo	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie »</p> <p><u>Fiche action 2.1</u> : « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>11 voix pour.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 200 000 € Dépenses éligibles : 4 452 000 € Soit 4.49%</p>
« Cœur de Bourg » - Commune de Meucon	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie »</p> <p><u>Fiche action 2.4</u> : « Accompagner la rénovation urbaine »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>11 voix pour.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 150 000 € Dépenses éligibles : 701 031 € Soit 21.40%</p>
« Construction d'une école primaire » - Commune de Monterblanc	<p><u>Axe Services collectifs essentiels</u></p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>11 voix pour.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 230 000 € Dépenses éligibles : 2 354 000 € Soit 9.77%</p>

<p>« Création d'une liaison douce » - Commune d'Ambon</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.2</u> : « Agir pour une mobilité durable »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>11 voix pour.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 62 000 € Dépenses éligibles : 617 079,50 € Soit 10.05%</p>
<p>« Rénovation du complexe sportif » – Association UCK-NEF</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » <u>Fiche action 2.5</u> : « Accompagner la structuration de l'offre sportive »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>11 voix pour.</p> <p>Sous condition de fourniture du DPE.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 26 690 € Dépenses éligibles : 266 881,03 € Soit 10 %</p>
<p>« Rénovation du centre culturel Le Vieux Couvent » - Commune de Muzillac</p>	<p><u>Axe Rééquilibrage territorial</u> <u>Fiche action 4.2</u> : « Attractivité et multipolarisation »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>11 voix pour.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 250 000 € Dépenses éligibles : 2 118 000 € Soit 11.80 %</p>

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017-2020 : 8 107 807 €	Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 18/04/18	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	1 100 000 €	912 763 € 82,98%	0 €	912 763 € 82,98%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	600 000 €	515 014 €		515 014 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	200 000 €	197 749 €		197 749 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	300 000 €	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	2 600 000 €	1 526 085 € 58,70%	376 690 €	1 149 395 € 44,21%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	1 100 000 €	480 920 €	200 000 €	280 920 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	200 000 €	94 680 €		94 680 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	100 000 €	91 208 €		91 208 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	700 000 €	700 000 €	150 000 €	550 000 €
<i>FA2.5 : Accompagner la structuration de l'offre sportive</i>	500 000 €	159 277 €	26 690 €	132 587 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	1 136 246 €	773 355 € 68,06%	62 000 €	711 355 € 62,61%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	600 000 €	437 576 €		437 576 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	236 246 €	156 916 €	62 000 €	94 916 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	96 000 €		96 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	200 000 €	82 863 €		82 863 €
Axe rééquilibrage territorial	1 650 000 €	1 400 000 € 84,85%	250 000 €	1 150 000 € 69,70%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	1 050 000 €	850 000 €		850 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	600 000 €	550 000 €	250 000 €	300 000 €
Axe services collectifs essentiels	1 621 561 €	1 106 387 € 68,23%	230 000 €	876 387 € 54,05%
TOTAL DOTATION	8 107 807 €	5 718 590 € 70,53%	918 690 €	4 799 900 € 59,20%

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 18/04/18
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	82 846,81 €	0,00 €	196 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	105 050,04 €	0,00 €	244 949,96 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	157 352,35 €	0,00 €	42 647,65 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	85 331,60 €	0,00 €	364 668,40 €
TOTAL		1 929 682,00 €	484 580,80 €	0,00 €	1 445 101,20 €

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (ITI FEDER)

Axes FEDER	Montants FEDER 2015-2020	Crédits restant à mobiliser après le CUP du 17/05/17
<p>1- Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques Pour développer les usages et la culture numériques, par la mise en place d'applications et de nouveaux services numériques</p>	236 263 €	0 €
<p>2- Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables Pour soutenir les dispositifs de production d'énergie renouvelable issue de la biomasse (bois énergie, réseau de chaleur) et les projets d'échelle locale.</p>	292 208 €	292 208 €
<p>3 – Réhabilitation énergétique du parc de logement social Pour soutenir les investissements visant à la réhabilitation énergétique du parc de logement social.</p>	919 822 €	743 891,68 €
<p>4 – Transport durable : soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité Pour soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable. Ce montant FEDER est dédié au PEM du Pays.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €
Total dotation FEDER	2 448 293 €	2 036 099,68 € 83.16%

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.
Le prochain CUP est programmé le 20 juin 2018. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

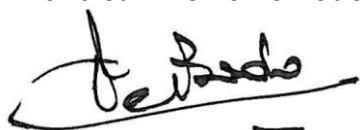
Pour rappel, le site du Pays de Vannes est en ligne : **www.pays-vannes.fr**

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

